

SENEK
Société par actions simplifiée
au capital de 43 000 €
Siège social : 38, rue Blomet 75015 PARIS
539 694 844 RCS PARIS

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 JUILLET 2024

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire en application des statuts et de l'article L 227-9 du Code de commerce pour vous rendre compte de l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 31 juillet 2024, des résultats de cette activité et des perspectives d'avenir, et soumettre à votre approbation le bilan et les comptes annuels dudit exercice. Ces comptes sont joints au présent rapport. Nous vous rappelons que les convocations à la présente assemblée vous ont été régulièrement adressées.

EVENEMENTS INTERVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Il convient de souligner qu'aucun événement important n'est survenu entre la date de la clôture de l'exercice et la date à laquelle le rapport est établi.

ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Eu égard à l'article L 232-1 du Code de commerce, nous vous informons que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Nous restons optimistes quant aux résultats attendus pour l'exercice en cours.

LES RESULTATS ECONOMIQUES ET FINANCIERS

Au titre de l'exercice clos le 31 juillet 2024 :

- Le chiffre d'affaires s'est élevé 344 754,00 € contre 337 995,00 € au titre de l'exercice précédent
- Le total des autres produits s'élève à 1 604,38 € contre 1 632,36 € au titre de l'exercice précédent
- Les charges d'exploitation de l'exercice se sont élevées à 322 218,44 € contre 327 382,25 € au titre de l'exercice précédent
- Le résultat d'exploitation ressort à 24 139,94 € contre 12 245,11 € au titre de l'exercice précédent
- Le montant des traitements et salaires s'élève à 157 596,00 € contre 178 952,95 € au titre de l'exercice précédent
- Le montant des charges sociales s'élève à 60 350,70 € contre 68 207,36 € au titre de l'exercice précédent
- Il est précisé que la Société n'a supporté aucune dépense de travail intérimaire.

Compte tenu du résultat financier de 890 368,65 € et d'un résultat exceptionnel de (7 863,85) €, le résultat courant avant impôt de l'exercice est de 906 644,74 €.

Compte tenu des éléments ci-dessus et de l'impôt sur les bénéfices de 232 978,00 €, le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice de 673 666,74 € contre 346 305,08 € au titre de l'exercice précédent.

Le total du bilan de la Société s'élève à 76 056 143,45 € contre à 75 315 350,60 € pour l'exercice précédent.

Est joint en annexe au présent rapport le tableau des résultats des cinq derniers exercices prévu par l'article 148 du décret du 23 mars 1967.

FILIALES ET PARTICIPATIONS

Nous vous rappelons que le tableau des filiales et participations est annexé au bilan.

INFORMATION SUR LES DELAIS DE PAIEMENT

En application des dispositions du Code de commerce, nous vous indiquons la décomposition, conformément à l'arrêté du 20 mars 2017, des délais de paiement de nos fournisseurs et clients, faisant apparaître :

Les Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu

Les Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	Article D. 441 I, 1° du Code de commerce : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu				
	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement					
Nombre de factures concernées	NON APPLICABLE				
Montant total des factures concernées HT	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Pourcentage du montant total des achats HT de l'exercice	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses non comptabilisées					
Nombre de factures exclues	Néant				
Montant total des factures HT exclues	Néant				
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L 441-6 ou article L 441-3 du Code de commerce)					
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	- Délais contractuels				

Les Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu

	Article D. 441 I, 1° du Code de commerce : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu				
	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)

(A) Tranches de retard de paiement					
Nombre de factures concernées	NON APPLICABLE				
Montant total des factures concernées HT	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Pourcentage du chiffre d'affaires HT de l'exercice	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses non comptabilisées					
Nombre de factures exclues	Néant				
Montant total des factures HT exclues	Néant				
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L 441-6 ou article L 441-3 du Code de commerce)					
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	- Délais contractuels				

PARTICIPATION DES SALARIES AU CAPITAL

Conformément aux dispositions de l'article L 225-102 du Code de commerce, nous vous rendons compte de l'état de la participation des salariés au capital de la Société au dernier jour de l'exercice, soit au 31 juillet 2024 : 93,02 %.

PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 juillet 2024 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues sont identiques à celles de l'exercice précédent.

Le bilan et le compte de résultat de l'exercice figurent en annexe.

PRESENTATION DES COMPTES CONSOLIDES

Les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 juillet 2024 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément au règlement de l'ANC 2020-01 du 9 octobre 2020, homologué par arrêté ministériel du 29 décembre 2020 et publié au Journal Officiel du 31 décembre 2020.

Les comptes sont consolidés dans le respect des principes comptables en appliquant les méthodes d'évaluation du Code de commerce, ainsi que celles prévues par la loi sur les sociétés commerciales.

Les comptes consolidés figurent en annexe.

AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons d'affecter comme suit le bénéfice de l'exercice s'élevant à 673 666,74 € de la façon suivante :

- Autres réserves : 673 666,74 €

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Nous vous rappelons qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois précédents exercices.

DEPENSES SOMPTUAIRES ET CHARGES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

CONTROLE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires, nous tenons à votre disposition le rapport des Commissaires aux comptes.

Par ailleurs, nous vous indiquons que la liste et l'objet des conventions courantes conclues à des conditions normales qui, en raison de leur objet ou de leurs implications financières sont significatives pour les parties, ont été communiqués aux Commissaires aux comptes.

Hervé LECAT
Président



Tableau des cinq derniers exercices

	N-4	N-3	N-2	N-1	N
Capital en fin d'exercice					
Capital social	55 201,00	55 201,00	43 000,00	43 000,00	43 000,00
Nombre d'actions ordinaires	55 201,00	55 201,00	43 000,00	43 000,00	43 000,00
Opérations et résultats :					
Chiffre d'affaires (H.T.)	994 744,97	1 021 798,20	699 397,00	337 995,00	344 754,00
Résultat avant impôt, participation, dotations aux amortissements et provisions	5 208 995,78	2 789 348,35	99 019 534,04	277 448,95	906 551,58
Impôts sur les bénéfices	162 587,00	790 853,00	4 417 075,00	134 054,00	232 978,00
Résultat après impôts, participation, dotations aux amortissements et provisions	5 022 757,98	1 989 231,10	93 886 864,00	346 305,08	673 666,74
Résultat par action					
Résultat après impôts, participation avant dotations aux amortissements et provisions	91,42	36,20	2200,06	3,33	15,66
Résultat après impôts, participation dotations aux amortissements et provisions	90,99	36,04	2183,42	8,05	15,67
Dividende distribué					
Personnel					
Effectif salariés	6	6	1	1	1
Montant de la masse salariale	499 001,86	534 991,27	271 131,01	178 952,95	157 596,00
Montant des sommes versées en avantages sociaux	208 451,78	224 505,03	102 773,20	68 207,36	60 350,70

GROUPE SENEK**COMPTES CONSOLIDES
AU 31 JUILLET 2024**



S O M M A I R E

	<u>PAGES</u>
Bilan consolidé	3
Compte de résultat consolidé	4
Tableau de flux de trésorerie consolidé	5
Tableau de variation des capitaux propres consolidés	5
Annexe des comptes consolidés	6 à 25

> Bilan consolidé

(en milliers d'€uros)	Notes	31/07/2024	31/07/2023
ACTIF IMMOBILISE			
Immobilisations incorporelles	1	60 773	30 917
<i>dont écarts d'acquisition</i>	1	53 684	25 889
Immobilisations corporelles	2	4 794	3 135
Immobilisations financières	3	7 478	5 242
Total actif immobilisé		73 046	39 294
ACTIF CIRCULANT			
Créances clients et avances versées	4	12 376	3 201
Autres créances et comptes de régularisation	5	5 660	4 147
<i>dont impôts différés</i>	6	1 368	813
VMP	7	6 878	24 198
Disponibilités	7	37 324	15 926
Total actif circulant		62 238	47 472
TOTAL DE L'ACTIF		135 284	86 766
(en milliers d'€uros)	Notes	31/07/2024	31/07/2023
CAPITAUX PROPRES			
Capital social		43	43
Primes d'émission et réserves		75 155	74 808
Réserves consolidées		(50 361)	(53 403)
Résultat consolidé de l'exercice		7 179	3 389
Capitaux propres (part du Groupe)		32 016	24 837
Intérêts minoritaires		9 355	2 628
Capitaux propres		41 371	27 465
PROVISIONS			
Provisions pour risques et charges	8	780	268
Total provisions		780	268
DETTES			
Emprunts et dettes financières	7 - 9	59 706	36 074
Fournisseurs et avances reçues	10	5 176	2 872
Autres dettes	11	28 252	20 087
Total dettes		93 134	59 033
TOTAL DU PASSIF		135 284	86 766

➤ Compte de résultat consolidé

(en milliers d'euros)	Notes	31/07/2024	31/07/2023
Chiffre d'affaires	12	122 188	81 818
Autres produits d'exploitation	13	1 643	247
Achats consommés		(816)	(517)
Charges externes	14	(17 281)	(12 745)
Impôts et taxes	15	(3 105)	(2 806)
Charges de personnel	16	(83 454)	(55 125)
EBITDA		19 175	10 872
Reprises / amortissements et aux provisions	17	650	336
Dotations aux amortissements et aux provisions	17	(3 068)	(2 158)
Résultat d'exploitation avant dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisitions		16 757	9 050
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition			
Résultat d'exploitation après dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisitions		16 757	9 050
Produits financiers		2 240	1 382
Charges financières		(2 787)	(2 061)
Résultat financier	18	(548)	(680)
Produits exceptionnels		623	65
Charges exceptionnelles		(391)	(297)
Résultat exceptionnel	19	232	(232)
Impôts sur les bénéfices	20	(3 953)	(2 468)
Impôts différés	20	(5)	365
Résultat net des sociétés intégrées		12 483	6 035
Quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence			
Résultat de l'ensemble consolidé		12 483	6 035
Résultat - part des minoritaires		5 304	2 647
Résultat net revenant au groupe		7 179	3 389

➤ Tableau de flux de trésorerie consolidé

(en milliers d'euros)	Notes	31/07/2024	31/07/2023
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'ACTIVITE			
Résultat net consolidé		12 483	6 035
Dotations/reprises aux amortissements et aux provisions		1 530	2 255
Impôts différés	6	5	(365)
Résultat des cessions		(361)	148
Autres éléments sans incidence sur la trésorerie		2	
Variation du BFR liée à l'activité		(710)	(2 472)
<i>Variation des clients et comptes rattachés</i>		1 323	829
<i>Variation des fournisseurs et comptes rattachés</i>		(1 173)	983
<i>Variation des créances et dettes hors exploitation</i>		(861)	(4 284)
Flux nets de trésorerie liés à l'activité		12 948	5 601
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT			
Acquisitions et cessions d'immobilisations incorporelles		(553)	(195)
Acquisitions et cessions d'immobilisations corporelles		(1 683)	(998)
Acquisitions et cessions d'immobilisations financières		(1 620)	(2 044)
Variation nette des placements		14 357	(21 706)
Trésorerie nette / acquisitions et cessions de filiales		(26 123)	
Flux nets de trésorerie liés aux activités d'investissement		(15 623)	(24 943)
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT			
Augmentation / réduction du capital			
Encaissements liés aux nouveaux emprunts		25 500	
Remboursements d'emprunts		(4 320)	(3 823)
Flux nets de trésorerie liés aux activités de financement		21 180	(3 823)
Variation de change sur la trésorerie			
Incidence des variations de change		0	0
VARIATION DE TRESORERIE			
Trésorerie nette à l'ouverture		18 816	41 981
Flux nets de l'exercice		18 505	(23 164)
Trésorerie nette à la clôture	7	37 322	18 816

➤ Tableau de variation des capitaux propres consolidés

(en milliers d'euros)	Capital social	Primes d'émission et réserves	Réserves consolidées	Résultat net	Dont part du Groupe	Dont intérêts minoritaires	Total
Capitaux propres au 31 juillet 2022	43	(20 122)	0	42 456	21 900	477	22 377
Affectation du résultat de l'exercice précédent		94 912	(52 456)	(42 456)			0
Allocation du prix d'acquisition			(825)		(452)	(373)	(825)
Résultat net				6 035	3 389	2 647	6 035
Autres variations			(122)			(122)	(122)
Capitaux propres au 31 juillet 2023	43	74 790	(53 403)	6 035	24 837	2 628	27 465
Affectation du résultat de l'exercice précédent		365	5 670	(6 035)			0
Résultat net				12 483	7 179	5 304	12 483
Dilution suite augmentations de capital			1 423			1 423	1 423
Capitaux propres au 31 juillet 2024	43	75 155	(46 310)	12 483	32 016	9 355	41 371

SOMMAIRE DETAILLE DE L'ANNEXE

Annexe des comptes consolidés	7	C. NOTES RELATIVES AU BILAN ET AU	
Informations générales	7	COMPTE DE RESULTAT	17 - 29
A. FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE	8	Note 1 : Immobilisations incorporelles	17
B. PRINCIPES COMPTABLES	10 - 16	1.1 Ecarts d'acquisition positifs	17
1. BASE DE PREPARATION	10	1.2 Autres immobilisations incorporelles	19
2. METHODES DE CONSOLIDATION	10	Note 2 : Immobilisations corporelles	19
2.1 Mode d'intégration	10	2.1. Détail des immobilisations corporelles	19
2.2 Date de clôture des comptes individuels	11	2.2. Détail des immobilisations corporelles en crédit-bail et assimilés	19
2.3 Conversion des comptes exprimés en devises	11	Note 3 : Immobilisations financières	20
2.4 Opérations réciproques	11	Note 4 : Créances clients et avances versées	20
2.5 Information par zone géographique	11	Note 5 : Autres créances et comptes de régularisation	21
3. PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION	12	Note 6 : Impôts différés	21
3.1 Immobilisations incorporelles	12	Note 7 : Valeurs mobilières de placement et disponibilités	21
3.2 Immobilisations corporelles	13	Note 8 : Provisions pour risques et charges	22
3.3 Contrats de crédit-bail et assimilés	13	Note 9 : Emprunts et dettes financières divers	22
3.4 Immobilisations financières	14	Note 10 : Fournisseurs et avances reçues	22
3.5 Créances	14	Note 11 : Autres dettes et comptes de régularisation	23
3.6 Valeurs mobilières de placement et disponibilités	14	Note 12 : Chiffre d'affaires	23
3.7 Frais d'émission d'emprunts	14	Note 13 : Autres produits	23
3.8 Provisions pour risques et charges	14	Note 14 : Charges externes	24
3.9 Fournisseurs et avances reçues	15	Note 15 : Impôts et taxes	24
3.10 Impôts sur le résultat	15	Note 16 : Charges de personnel	24
3.11 Chiffre d'affaires	16	Note 17 : Reprises et dotations aux amortissements et aux provisions d'exploitation	24
3.12 Tableau de flux de trésorerie	16	Note 18 : Résultat financier	25
		Note 19 : Résultat exceptionnel	25
		Note 20 : Impôt sur le résultat	26
		Note 21 : Passage des résultats sociaux aux résultats consolidés	26
		Note 22 : Engagements hors bilan	27
		Note 23 : Effectif	27
		Note 24 : Informations sur les parties liées	28
		Note 25 : Information sectorielle	28
		Note 26 : Evénements postérieurs	28
		Note 27 : Honoraires des commissaires aux comptes	28
		Note 28 : Liste des entités consolidées au 31 juillet 2024	29

ANNEXE DES COMPTES CONSOLIDES

Informations générales :

La S.A.S. SENEK ("la Société") est la société holding du périmètre de consolidation. La société a débuté son activité le 1^{er} février 2012.

Son siège social est situé au 38, rue Blomet - 75015 PARIS. La Société est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS sous le numéro RCS 529 694 844.

Les comptes consolidés du Groupe SENEK sont présentés sur un exercice de 12 mois, du 1er août 2023 au 31 juillet 2024 pour l'ensemble des sociétés membres du périmètre de consolidation.

A. FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

Opérations de croissance

Selon le contrat de cession et d'apport d'actions et de garanties signé le 10 juillet 2023 et approuvé par l'AGE du 14 septembre 2023, le Groupe a acquis 100 % des titres de participation de la société MOMJI et de ses 8 filiales. Ces sociétés sont spécialisées dans la garde d'enfants en anglais ou en français et les cours à domicile et hors domicile.

Selon décisions de l'associé unique en date du 31 juillet 2024, la société MOMJI procède à la fusion-absorption simplifiée de ses 8 filiales avec un effet rétroactif fiscal et comptable au 1^{er} août 2023.

Selon le contrat de cession d'actions signé le 16 avril 2024, le Groupe a acquis 100 % des titres de participation de la société AMELIS DOMICILE SERVICES (i.e. ADS) et sa filiale DOMICIL +. Ces sociétés ont pour activité principale la prestation de services pour personnes physiques dépendantes, comprenant l'accompagnement et l'aide dans les actes essentiels de la vie quotidienne et l'accompagnement et l'aide dans les activités de la vie sociale.

Selon le contrat de cession d'actions signé le 16 avril 2024, le Groupe a acquis 100 % des titres de participation de la société AMELIS DEVELOPPEMENT ET FRANCHISE. La société exerce une activité de franchiseur du concept AMELIS de prestation de services auprès des personnes physiques dépendantes.

Selon le contrat de cession d'actions signé le 20 avril 2024, le Groupe a acquis 100 % des titres de participation de la société SIPAD. Cette société a développé une technologie de cahier de liaison numérique à destination des services d'aide à la personne.

Selon le contrat de cession d'actions signé le 30 avril 2024, le Groupe a acquis 100 % des titres de participation de la société EQUANIDOMI ADMINISTRATIF et de ses 5 filiales. La Société exerce une activité de services à la personne, de services à domicile pour le particulier, la garde d'enfants de plus ou moins trois ans, la prise en charge trajet école-domicile, l'aide à domicile en direction des personnes âgées et/ou handicapées, l'aide aux devoirs, courses livrées à domicile, livraison de repas, la garde et la visite d'animaux de compagnie et plus généralement l'ensemble des activités mentionnées à l'article D. 7231-1 du code du travail.

Fonds de commerce

Selon compromis de cession du 29 mars 2024 et l'avenant du 6 mai 2024, la société ADS a acquis le fonds de commerce de la société PLANETE SERVICES. Ce fonds de commerce correspond à une activité de services à la personne, travaux ménagers, petits travaux de jardinage, petit bricolage, garde d'enfants de plus de trois ans, soutien scolaire à domicile, accompagnement, déplacements, préparation de repas à domicile, courses, livraison repas à domicile, repassage, assistance administrative, informatique et internet, promenade d'animaux de compagnie, gardiennage. L'activité est connue sous l'enseigne PLANETE SERVICES et exploitée au Parc de la Radio, bâtiment O, route de Paris, 28100 DREUX.

Selon acte de cession du 16 juillet 2024, la société ADS a acquis le fonds de commerce de la société VIVRE ADOM PARIS. Ce fonds de commerce correspond à une activité de services à la personne et d'aide à domicile, connu sous la Marque « VIVRE ADOM PARIS », sis au 15 rue Dupont des Loges – 75007 PARIS.

Augmentations de capital de la société EPIKTET

Par décisions de l'assemblée générale en date du 14 septembre 2023, le capital social de la société EPIKTET a été augmenté d'un montant de 1.904.755 euros par émission de 1.904.755 actions ordinaires d'une valeur nominale d'un euro chacune, en rémunération de l'apport de 245.398 actions ordinaires de la société MOMJI, ledit apport ayant été évalué à 1.999.993,70 euros.

Par décisions du président en date du 13 octobre 2023, constatant la réalisation définitive de l'augmentation de capital décidée par l'assemblée générale en date du 13 octobre 2023, le capital social de la société EPIKTET a été augmenté d'un montant de 1.238.095 euros par émission de 1.238.095 actions ordinaires d'une valeur nominale d'un euro chacune, intégralement souscrites par la société SENEK et libérées en numéraire.

Le 7 février 2024, le Président, sur autorisation des associés en date du 20 octobre 2021, a constaté une augmentation de capital de la société EPIKTET d'un montant de 60.000 euros prélevée sur les réserves indisponibles de la Société résultant de l'attribution définitive de 60.000 actions ordinaires gratuites de la société EPIKTET aux salariés et mandataires sociaux éligibles de la société EPIKTET ou des sociétés liées au sens de l'article L. 225-197-2 du Code de commerce dont la liste a été déterminée par le Président, conformément aux dispositions de l'article L. 225-197-1 du Code de commerce.

Le 7 février 2024, le Président, sur autorisation des associés en date du 20 octobre 2021, a constaté une augmentation de capital de la société EPIKTET d'un montant de 62.400 euros prélevée sur les réserves indisponibles de la société résultant de l'attribution définitive de 62.400 actions de préférence R gratuites de la société EPIKTET aux salariés et mandataires sociaux éligibles de la société EPIKTET ou des sociétés liées au sens de l'article L. 225-197-2 du Code de commerce dont la liste a été déterminée par le Président, conformément aux dispositions de l'article L. 225-197-1 du Code de commerce.

Ainsi, à l'issue de ces opérations capitalistiques, la part du Groupe est diluée et passe de 54,28 % à 53,65 %.

B. PRINCIPES COMPTABLES

1. BASE DE PREPARATION

Les comptes consolidés ont été établis conformément au règlement de l'ANC 2020-01 du 9 octobre 2020, homologué par arrêté ministériel du 29 décembre 2020 et publié au Journal Officiel du 31 décembre 2020.

Les comptes consolidés ont été établis conformément au règlement de l'ANC 2020-01 du 9 octobre 2020, homologué par arrêté ministériel du 29 décembre 2020 et publié au Journal Officiel du 31 décembre 2020 à l'exception de la détermination des écarts d'acquisition pour les sociétés acquises au cours de l'exercice clos au 31 juillet 2022 qui a été réalisée en date de référence du 31 juillet 2021, date des derniers comptes annuels disponibles des sociétés acquises par la société EPIKTET et non à la date de prise de contrôle des filiales en date du 20 octobre 2021.

Les comptes sont consolidés dans le respect des principes comptables de :

- ▶ Prudence,
- ▶ Coût historique,
- ▶ Continuité d'exploitation,
- ▶ Indépendance des exercices,
- ▶ Permanence des méthodes,

en appliquant les méthodes d'évaluation du Code de commerce, ainsi que celles prévues par la loi sur les sociétés commerciales.

2. METHODES DE CONSOLIDATION

2.1 Mode d'intégration

Les sociétés, dont la S.A.S. SENEK contrôle directement ou indirectement plus de 50 % du capital, ont été consolidées par intégration globale.

Cette méthode consiste à :

- ▶ Intégrer dans les comptes de l'entreprise consolidante les éléments des sociétés consolidées, après retraitements éventuels,
- ▶ Répartir les capitaux propres et le résultat entre les intérêts de l'entreprise consolidante et les autres actionnaires ou associés dits "intérêts minoritaires",
- ▶ Eliminer les opérations et les comptes significatifs entre l'entreprise intégrée globalement et les autres entreprises consolidées.

Tous les actifs et les passifs, les capitaux propres, les produits, les charges et les flux de trésorerie intragroupe qui ont trait à des transactions entre entités du Groupe sont complètement éliminés lors de la consolidation.

La liste des sociétés consolidées au 31 juillet 2024 figure en note 28.

2.2 Date de clôture des comptes individuels

Toutes les sociétés du Groupe SENEK clôturent leurs comptes au 31 juillet de l'année.

2.3 Conversion des comptes exprimée en devises

Toutes les entités du Groupe SENEK appartiennent à la zone Euro et établissent leurs comptes en Euros au 31 juillet 2024.

2.4 Opérations réciproques

Les transactions entre les sociétés intégrées ainsi que les résultats internes à l'ensemble consolidé ont été éliminées.

2.5 Information par zone géographique

Le Groupe SENEK exerce entièrement son activité depuis le territoire français. Toutes les entités consolidées sont localisées en France.

3. PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION

3.1 Immobilisations incorporelles

Ecarts d'acquisition

L'écart d'acquisition correspond à la différence entre le coût d'acquisition des titres et l'évaluation totale des actifs et passifs identifiés à la date d'acquisition, pour la quote-part acquise.

Ecart d'acquisition positif :

Un écart d'acquisition positif "représente ou comprend la fraction du prix payé en contrepartie des avantages que procure la prise de contrôle de l'entreprise". Si le prix d'acquisition d'une entreprise diffère de la quote-part de capitaux propres correspondante, l'écart est analysé et ventilé dans les postes du bilan appropriés. La partie non ventilée est portée, si elle est positive, en écart d'acquisition.

Une analyse des écarts d'acquisition concernant leur durée d'utilisation limitée ou non, a été réalisé à partir de l'analyse des caractéristiques des opérations d'acquisition concernées, notamment sur les aspects techniques, économiques et juridiques. Au regard de cette analyse, la durée d'utilisation de ces écarts d'acquisition a été considérée non définie. Ainsi, le Groupe réalise un test annuel de dépréciation de chacun des écarts d'acquisition positif pour s'assurer que la valeur recouvrable de ces écarts d'acquisition est toujours supérieure à la valeur comptable de ceux-ci. Dans le cas inverse, une dépréciation est comptabilisée dans le résultat de l'exercice.

Test annuel de dépréciation :

Pour les besoins des tests de dépréciation, l'écart d'acquisition est affecté à chacune des Unités Génératrices de Trésorerie du Groupe (UGT), ou à chacun des groupes d'UGT, qui devraient bénéficier des synergies du regroupement. Une UGT est le plus petit groupe identifiable d'actifs qui génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs.

Ces tests de dépréciation sont réalisés sur la base de la méthode des flux de trésorerie actualisés pour définir la valeur d'utilité et de celle des comparables pour définir la juste valeur diminuée des coûts de la vente.

Les activités de « garde d'enfants » et de « soutien scolaire » sont regroupées au sein de la même UGT qui comprend les sociétés KINOUGARDE, COMPLETUDE et SFEF. La société MOMJI acquise au cours de l'exercice sera incluse au sein de cette UGT à compter de l'exercice clos en 2025.

L'activité concernant « L'aide à domicile » acquise au cours de l'exercice sera regroupée au sein d'une autre UGT qui comprendra les sociétés ADS, DOMICIL +, ADF, EQUANIDOMI et SIPAD. Elle fera l'objet d'un test de dépréciation au terme de l'exercice clos en 2025.

Par conséquent, un seul test de dépréciation a été réalisé au titre de l'exercice clos au 31 juillet 2024.

Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou de production.

Elles comprennent principalement des marques, des noms de domaines, droits au bail, des logiciels. Les autres immobilisations incorporelles acquises séparément figurent au bilan pour leur coût d'acquisition diminué des pertes de valeur cumulées. Les logiciels sont amortis linéairement sur leur durée d'utilité.

Le Groupe n'a pas engagé de frais de développement répondant aux critères d'activation au cours de l'exercice clos au 31 juillet 2024.

3.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût, diminuées du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur.

Lorsque des immobilisations corporelles ont des composantes significatives ayant des durées d'utilité ou des modes d'amortissement différents, elles sont comptabilisées séparément (approche par composants).

Les dépenses ultérieures sont comptabilisées en charges, sauf lorsqu'elles améliorent la performance de l'immobilisation définie à l'origine, augmentent sa durée de vie ou réduisent les coûts opérationnels antérieurement établis.

Les immobilisations corporelles sont amorties sur leur durée d'utilité estimée selon le mode linéaire.

La base amortissable correspond au coût d'achat diminué, le cas échéant, de la valeur résiduelle.

Les durées d'utilité estimées, les valeurs résiduelles et la méthode d'amortissement sont revues annuellement et l'incidence de tout changement dans les estimations est comptabilisée de façon prospective.

3.3 Contrats de crédit-bail et contrats assimilés

Le Groupe retraite les contrats de crédit-bail et contrats assimilés selon les modalités suivantes :

Les actifs détenus en vertu de contrats de crédit-bail et contrats assimilés sont inscrits au bilan en immobilisations corporelles (à leur juste valeur déterminée au commencement du contrat de location ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location), en contrepartie de la comptabilisation d'une dette financière au passif.

Ces actifs sont amortis sur leur durée d'utilité prévue selon le mode utilisé pour les actifs détenus.

Cependant, lorsqu'il n'y a pas de certitude raisonnable que le droit de propriété sera obtenu à la fin du contrat, les actifs sont amortis sur la durée du contrat de location ou la durée d'utilité, selon la durée la plus courte.

3.4 Immobilisations financières

Elles sont composées de prêts, de dépôts et de cautionnements. Les autres immobilisations financières figurent au bilan pour leur coût d'acquisition, net des dépréciations éventuelles. Une dépréciation est comptabilisée dès lors que la valeur d'inventaire devient inférieure à la valeur d'acquisition.

3.5 Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les dépréciations sont évaluées créance par créance.

3.6 Valeurs mobilières de placement et disponibilités

Cette rubrique comprend les comptes courants bancaires et les placements à court terme, liquides, soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

3.7 Frais d'émission d'emprunt

Ils sont maintenus en charges dans les comptes sociaux de la Société. Dans les comptes consolidés, les frais d'émission d'emprunts sont étalés linéairement sur la durée de l'emprunt.

3.8 Provisions pour risques et charges

Une provision est comptabilisée lorsqu'à la clôture de l'exercice, il existe une obligation actuelle (juridique ou implicite) du Groupe à l'égard d'un tiers résultant d'événements passés et dont le règlement devrait se traduire pour le Groupe par une sortie probable de ressources représentatives d'avantages économiques pouvant être estimées de façon fiable.

Les provisions pour risques et charges sont constituées pour l'essentiel de :

- ▶ La provision pour indemnité de fin de carrière,
- ▶ Litiges divers.

Provisions pour Indemnités de Fin de Carrière (IFC)

Les engagements sont déterminés selon la méthode des unités de crédit projetées sur la base d'évaluations actuarielles effectuées lors de chaque clôture annuelle.

Le Groupe a procédé à l'évaluation des engagements liés aux régimes de retraite à prestations définies à percevoir par les salariés le jour de leur départ à la retraite.

Les hypothèses retenues pour les évaluations réalisées au 31 juillet 2024 sont les suivantes :

	31/07/2024	31/07/2023
Age moyen de départ à la retraite	60-64 ans	60-64 ans
Départ à l'initiative du	Salarié	Salarié
Taux d'actualisation	3,35 à 3,50%	3,80%
Taux de charges sociales : cadre	40,37 à 47,62%	39,47 à 41,47%
Taux de charges sociales : non-cadre	17,24 à 32,28%	28,09 à 39,47%
Taux de revalorisation des salaires (employés, agents de maîtrise et cadres)	1 à 3%	1 à 3%
Table de mortalité	INSEE 2024	INSEE 2019- 2021
Turnover (selon catégorie)	Faible à moyen	Faible à moyen

Le Groupe comptabilise les engagements liés aux régimes de retraite à prestations définies à percevoir par les salariés le jour de leur départ à la retraite.

3.9 Fournisseurs et avances reçues

Les dettes fournisseurs sont évaluées à leur valeur nominale.

3.10 Impôts sur le résultat

La charge d'impôts de l'exercice comprend l'impôt exigible et l'impôt différé.

Impôt exigible

L'impôt exigible à payer est fondé sur le bénéfice imposable de l'exercice. Le bénéfice imposable diffère du "résultat avant impôt" comptabilisé dans le compte de résultat consolidé en raison d'éléments de produits et de charges qui sont imposables ou déductibles au cours d'autres exercices, de même que des éléments qui ne sont jamais imposables ni déductibles. L'impôt exigible du Groupe est calculé au moyen des taux d'imposition adoptés ou quasi-adoptés à la fin de la période de présentation de l'information financière.

Impôts différés

Les impôts différés sont comptabilisés selon l'approche bilancielle pour toutes les différences temporelles existant entre la valeur comptable inscrite au bilan consolidé et la valeur fiscale des actifs et passifs. Les impôts différés ne sont pas actualisés. Le montant d'impôts ainsi déterminé est, le cas échéant, influencé par la variation de la créance ou de la dette que provoque le changement du taux d'impôt sur les sociétés d'une année sur l'autre.

Les impôts différés résultent :

- ▶ Des différences temporelles apparaissant lorsque la valeur comptable d'un actif ou d'un passif est différente de sa valeur fiscale. Elles peuvent être source :
 - D'impositions futures (Impôts Différés Passifs : IDP) : il s'agit essentiellement de produits dont l'imposition est différée.
 - De déductions futures (Impôts Différés Actifs : IDA) : sont concernées principalement les provisions fiscalement non déductibles temporairement. Les IDA sont revus à chaque clôture et comptabilisés dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible, sur lequel les différences temporelles pourront s'imputer. La recouvrabilité des impôts différés est appréciée par entité fiscale.

- ▶ Des reports fiscaux déficitaires (Impôts Différés Actifs) ayant une forte probabilité de récupération sur les exercices futurs. Les Impôts Différés Actifs, dont la recouvrabilité n'est plus considérée comme probable, font l'objet d'une dépréciation.

Les passifs et les actifs d'impôts différés sont évalués aux taux d'imposition dont l'application est attendue dans la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé ou le passif réglé, en fonction des taux d'imposition (et des lois fiscales) qui sont adoptés ou quasi-adoptés à la fin de la période de présentation de l'information financière.

L'incidence de l'évolution des taux d'impôt sur les sociétés est prise en résultat de l'exercice dans le cadre du report variable. Selon la loi de Finances en vigueur, le taux normal de l'impôt sur les sociétés est de 25 % pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2022.

3.11 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires correspond, après élimination des opérations internes, au montant des ventes de produits et prestations de services liées aux activités ordinaires des sociétés consolidées.

3.12 Tableau de flux de trésorerie

Il est présenté selon la méthode indirecte. Le résultat net des sociétés intégrées est corrigé des effets des transactions sans incidence de trésorerie et des éléments de produits ou de charges liés aux flux d'investissement ou de financement.

La trésorerie du Groupe, dont la variation est analysée dans le tableau des flux, est définie comme étant le solde net des rubriques du bilan ci-après :

- ▶ La trésorerie et valeurs mobilières de placement,
- ▶ Les concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque.

C. NOTES RELATIVES AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

Note 1 > Immobilisations incorporelles

1.1 Ecart d'acquisition positifs

La variation des écarts d'acquisition au cours de l'exercice se présente de la façon suivante :

(en milliers d'euros)		31/07/2023	Entrées de périmètre	Cessions de l'exercice	Fonds commerciaux	31/07/2024
S.A.S. COMPLETEUDE*	Brut	25 889		(309)		25 580
	Amortissement	0				0
S.A.S. MOMJI	Brut		8 445			8 445
	Amortissement	0				0
S.A.S. ADS	Brut		18 265		418	18 684
	Amortissement	0				0
S.A.S. EQUANIDOMI	Brut		680			680
	Amortissement	0				0
S.A.S. SIPAD	Brut		295			295
	Amortissement	0				0
TOTAL	Brut	25 889	27 685	(309)	418	53 684
	Il amortissements	0	0	0	0	0
	Net	25 889	27 685	(309)	418	53 684

* Selon traité de fusion-absorption simplifiée du 13 juin 2023 et afin d'harmoniser l'organisation juridique et la réalité économique de l'activité, la société COMPLETEUDE a procédé à l'absorption de la société AREUS avec un effet rétroactif comptable et fiscal au 1^{er} août 2022. Ainsi, l'écart d'acquisition d'AREUS figurant à l'actif des comptes consolidés au 31 juillet 2023 pour un montant de 1 983 K€ a été cumulé avec celui de COMPLETEUDE s'élevant à 23 906 K€ à la même date, soit un global de 25 889 K€.

► Entrées de périmètre :

- Ecart d'acquisition MOMJI

Le calcul de l'écart d'acquisition a été réalisé en date de référence du 14 septembre 2023, date d'approbation du SPA du 10 juillet 2023.

- Ecart d'acquisition ADS, DOMICIL + et ADF

Selon le contrat de cession d'actions signé le 16 avril 2024, le Groupe a acquis 100 % des titres de participation de la société AMELIS DOMICILE SERVICES et sa filiale DOMICIL +. Le calcul de l'écart d'acquisition a été réalisé sur la base d'une situation comptable intermédiaire au 30 avril 2024.

- Ecart d'acquisition SIPAD

Selon le contrat de cession d'actions signé le 20 avril 2024, le Groupe a acquis 100 % des titres de participation de la société SIPAD. Le calcul de l'écart d'acquisition a été réalisé sur la base d'une situation comptable intermédiaire au 30 avril 2024.

- Ecart d'acquisition EQUANIDOMI

Selon le contrat de cession d'actions signé le 30 avril 2024, le Groupe a acquis 100 % des titres de participation de la société EQUANIDOMI ADMINISTRATIF et de ses 5 filiales. Le calcul de l'écart d'acquisition a été réalisé sur la base d'une situation comptable intermédiaire au 30 avril 2024.

► Fonds commerciaux

Sous réserve d'une analyse ultérieure, les fonds commerciaux acquis au cours de la période sont assimilés à des écarts acquisition. Au cours de la période la société ADS a acquis les fonds commerciaux suivants :

- PLANETE SERVICES pour 408 K€
- VIVRE ADOM PARIS pour 10 K€

► Allocation du prix d'acquisition

Le Groupe n'ayant pas achevé le calcul de l'allocation du prix d'acquisition, ces écarts d'acquisition sont provisoires au 31 juillet 2024. Le Groupe dispose d'un délai d'affectation qui court jusqu'au 31 juillet 2025 pour finaliser l'allocation du prix d'acquisition.

► Tests de dépréciation :

Les tests de dépréciation ont été réalisés à partir de l'application de la méthode des flux de trésorerie actualisés pour déterminer la valeur d'utilité de l'UGT testée. Le Groupe a mis en œuvre cette méthode sur la base des critères suivants :

- Un plan d'affaires qui repose sur des hypothèses de stabilité du périmètre des activités et de continuité d'exploitation sur les 5 années du plan pour la période de 2025 à 2031,
- Un taux d'actualisation de 14,50 %,
- Des flux de trésorerie issus du plan d'affaires à moyen terme élaboré par la direction,
- Un taux de croissance à l'infini pour la valeur terminale de 1,5 %.

Une dépréciation est constatée dès lors que la valeur nette comptable de l'UGT testée est inférieure à sa valeur actuelle.

Au titre de l'exercice 2024, le Groupe n'a constaté aucune dépréciation.

1.2 Autres immobilisations incorporelles

Le tableau ci-dessous détaille l'évolution des autres immobilisations incorporelles au cours de l'exercice :

(en milliers d'euros)	Ecart d'acquisition	Fonds commercial	Marques et noms de domaines	Droits au bail, fonds commerc.	Autres immo. incorporelles	Total
Valeurs nettes au 31 juillet 2022	27 810	0	3 355	1 460	40	32 665
Allocation du prix d'acquisition	(1 650)				2 200	550
Augmentations de l'exercice				195		195
Diminutions de l'exercice	(271)					(271)
Dotations aux amortissements					(2 222)	(2 222)
Valeurs nettes au 31 juillet 2023	25 889	0	3 355	1 655	18	30 917
Entrées de périmètre	27 685		559	25	1 731	30 001
Augmentations de l'exercice		418			135	553
Diminutions de l'exercice	(309)					(309)
Dotations aux amortissements			(272)		(116)	(389)
Reclassement	418	(418)				0
Valeurs nettes au 31 juillet 2024	53 684	0	3 642	1 680	1 768	60 773

Note 2 > Immobilisations corporelles

2.1. Détail des immobilisations corporelles

Le tableau ci-dessous détaille l'évolution des immobilisations corporelles au cours de l'exercice :

(en milliers d'euros)	Autres immobilisations corporelles	Immobilisations corporelles en cours	Total
Valeurs nettes au 31 juillet 2022	2 724	242	2 967
Augmentations de l'exercice	999		999
Diminutions de l'exercice	(10)		(10)
Dotations aux amortissements	(830)		(830)
Reprises sur amortissements	10		10
Autres variations ¹	202	(202)	0
Valeurs nettes au 31 juillet 2023	3 095	40	3 135
Entrées de périmètres	897		897
Augmentations de l'exercice	1 700	88	1 788
Diminutions de l'exercice	(2)		(2)
Dotations aux amortissements	(1 025)		(1 025)
Reprises sur amortissements	2		2
Valeurs nettes au 31 juillet 2024	4 666	128	4 794

¹ Les autres variations concernent les virements de poste à poste

2.2. Détail des immobilisations corporelles en crédit-bail et assimilés

Les immobilisations en crédit-bail et assimilés du Groupe sont constituées de nombreux contrats de location portant exclusivement sur des véhicules. Les valeurs nettes des immobilisations en contrats de crédit-bail et assimilés se décomposent de la manière suivante :

(en milliers d'euros)	31/07/2024	Entrée de périmètre
Valeurs brutes	724	724
Amortissements et dépréciations cumulés	(377)	(334)
Valeurs nettes	347	390

Note 3 > Immobilisations financières

Les immobilisations financières se décomposent de la manière suivante :

(en milliers d'euros)	Titres de participation	Titres immobilisés	Autres immobilisations financières	Total
Valeurs nettes au 31 juillet 2022	0	2 887	333	3 220
Augmentations de l'exercice	858	1 136	50	2 044
Dotations aux amortissements			(23)	(23)
Valeurs nettes au 31 juillet 2023	858	4 023	360	5 242
Entrées de périmètres			517	517
Augmentations de l'exercice	18	1 075	910	2 003
Diminutions de l'exercice	(224)		(58)	(282)
Valeurs nettes au 31 juillet 2024	651	5 098	1 729	7 478

Le poste « Titres de participation » est composé de :

- Frais d'acquisition des titres de participation MOMJI pour – 224 K€ (engagés au cours de l'exercice 2023 mais closing sur l'exercice clos en 2024) ;
- Titres de participation de la S.A.S. HOTELIERE ACACIAS SAINT GERMAIN, entité non consolidée.

Note 4 > Créances clients et avances versées

Les créances clients et avances versées se détaillent de la manière suivante :

(en milliers d'euros)	31/07/2024			31/07/2023		
	Valeurs brutes	Dépréciations	Valeurs nettes	Valeurs brutes	Dépréciations	Valeurs nettes
Clients et comptes rattachés	13 844	(1 468)	12 376	3 392	(192)	3 201
Créances clients et avances versées	13 844	(1 468)	12 376	3 392	(192)	3 201

La répartition des échéances des créances clients et avances versées s'établit de la façon suivante :

(en milliers d'euros)	31/07/2024		31/07/2023	
	Valeur brute	Dépréciation	Valeur brute	Dépréciation
Echéances à moins d'un an	13 844	(1 468)	3 392	(192)
Echéances à plus d'un an				
Echéances à plus de cinq ans				
Total des créances clients et avances versées	13 844	(1 468)	3 392	(192)

Note 5 > **Autres créances et comptes de régularisation**

Les autres créances se décomposent de la manière suivante :

(en milliers d'€uros)	31/07/2024			31/07/2023		
	Valeurs brutes	Dépréciations	Valeurs nettes	Valeurs brutes	Dépréciations	Valeurs nettes
Impôts différés	1 368		1 368	813		813
Créances fiscales	1 482		1 482	1 457		1 457
Autres créances	1 714		1 714	1 018		1 018
Comptes de régularisation	1 097		1 097	858		858
Autres créances	5 660	0	5 660	4 147	0	4 147

La répartition des échéances des autres créances s'établit de la façon suivante :

(en milliers d'€uros)	31/07/2024		31/07/2023	
	Valeur brute	Dépréciation	Valeur brute	Dépréciation
Echéances à moins d'un an	5 660	0	4 147	0
Echéances à plus d'un an				
Echéances à plus de cinq ans				
Total des autres créances	5 660	0	4 147	0

Note 6 > **Impôts différés**

La répartition des impôts différés pour l'exercice est la suivante :

(en milliers d'€uros)	31/07/2023	Entrées de périmètre	Impact P&L sur la période	31/07/2024
Frais d'émission d'emprunt	(130)		(37)	(168)
Frais d'acquisition de titres	554	263	0	817
Différences temporaires	520	33	138	691
Déficit reportable	0	233	(199)	33
Cessions internes d'immobilisations			189	189
Cession titres SCI Jammo		(27)	27	0
Provisions réglementées	(196)		(139)	(336)
Engagements de retraite	66	58	18	142
TOTAL	813	559	(5)	1 368
<i>Dont impôts différés actifs</i>	<i>813</i>	<i>559</i>	<i>(5)</i>	<i>1 368</i>
<i>Dont impôts différés passifs</i>				

Note 7 > **Valeurs mobilières de placement et disponibilités**

Cette rubrique se compose des éléments suivants :

(en milliers d'€uros)	31/07/2024			31/07/2023		
	Valeurs brutes	Dépréciation	Valeurs nettes	Valeurs brutes	Dépréciation	Valeurs nettes
Valeurs mobilières de placement	7 379	(501)	6 878	21 706	(508)	21 198
Dépôts à terme (échéances < à 3 mois)			0	3 000		3 000
Disponibilités	37 324		37 324	15 926		15 926
Total valeurs mobilières de placement et disponibilités	44 703	(501)	44 202	40 632	(508)	40 124
Découverts bancaires	2		2	109		109
TOTAL	44 701	(501)	44 200	40 522	(508)	40 015

Note 8 > **Provisions pour risques et charges**

L'évolution des provisions au cours de la période se présente de la façon suivante :

(en milliers d'euros)	31/07/2023	Entrées de périmètre	Dotations	Reprises avec utilisation	Reprises sans utilisation	31/07/2024
Provisions pour risques et charges	13	166	171	(121)		229
Provisions pour indem. de retraite	255	223	73			551
TOTAL Provisions	268	390	243	(121)	0	780

Note 9 > **Emprunts et dettes financières divers**

Les principales composantes des emprunts auprès des banques et des autres dettes financières sont les suivantes :

(en milliers d'euros)	31/07/2024			
	Total	Echéances à - d'1 an	Echéances à + d'1 an	Echéances à + de 5 ans
Emprunts auprès des organismes financiers	59 286		4 402	49 667
Dettes sur contrats de crédit-bail et contrats assimilés	347		168	179
Intérêts courus sur emprunts	70		70	
Emprunts et dettes financières	59 703	4 641	49 847	5 216

(en milliers d'euros)	31/07/2023			
	Total	Echéances à - d'1 an	Echéances à + d'1 an	Echéances à + de 5 ans
Emprunts auprès des organismes financiers	35 961		3 774	13 929
Intérêts courus sur emprunts	4		4	
Emprunts et dettes financières	35 965	3 778	13 929	18 258

Note 10 > **Fournisseurs et avances reçues**

Les fournisseurs et avances reçues se décomposent de la façon suivante :

(en milliers d'euros)	31/07/2024	31/07/2023
Fournisseurs et comptes rattachés	5 176	2 872
Fournisseurs et avances reçues	5 176	2 872

La répartition des dettes fournisseurs et avances reçues par échéance se décompose de la manière suivante :

(en milliers d'euros)	31/07/2024	31/07/2023
Echéances à moins d'un an	5 176	2 872
Echéances à plus d'un an		
Echéances à plus de 5 ans		
Fournisseurs et avances reçues	5 176	2 872

Note 11 > **Autres dettes et comptes de régularisation**

Les autres dettes et comptes de régularisation se décomposent de la façon suivante :

(en milliers d'euros)	31/07/2024	31/07/2023
Avances, acomptes reçus sur commandes	1 257	2 061
Dettes sociales	15 091	7 209
Dettes fiscales (hors IS)	3 970	3 020
Dettes fiscales (IS)	1 531	1 305
Autres dettes	6 402	6 490
Autres dettes et comptes de régularisation	28 251	20 086

La répartition des autres dettes et comptes de régularisation par échéance se présente de la manière suivante :

(en milliers d'euros)	31/07/2024	31/07/2023
Echéances à moins d'un an	28 251	20 086
Echéances à plus d'un an		
Echéances à plus de 5 ans		
Autres dettes et comptes de régularisation	28 251	20 086

Note 12 > **Chiffre d'affaires**

La composition du chiffre d'affaires s'analyse comme suit :

(en milliers d'euros)	31/07/2024	31/07/2023
Prestations de garde périscolaire	94 587	69 077
Prestations de soutien scolaire	16 562	11 780
Prestations de cours collectifs et de stages en matière d'enseignement	963	946
Prestation de services aides à domicile	10 076	
Prestations de holding		14
Chiffre d'affaires	122 188	81 818

Note 13 > **Autres produits**

Cette rubrique comprend les postes suivants :

(en milliers d'euros)	31/07/2024	31/07/2023
Production immobilisée	135	
Subventions d'exploitation	1 259	10
Transferts de charges	155	196
Autres produits	94	41
Autres produits d'exploitation	1 643	247

Note 14 > **Charges externes**

Le poste « Charges externes » comprend les charges suivantes :

(en milliers d'euros)	31/07/2024	31/07/2023
Locations immobilières et charges locatives	(2 669)	(1 922)
Entretiens et réparations	(1 176)	(803)
Personnel détaché et intérimaires	(402)	
Rémunération d'intermédiaires et honoraires	(1 655)	(814)
Publicité, publications, relations publiques	(8 207)	(6 900)
Frais postaux et télécommunications	(903)	(733)
Autres charges externes	(2 269)	(1 574)
Autres charges externes	(17 281)	(12 745)

Note 15 > **Impôts et taxes**

Les « Impôts et taxes » se répartissent de la façon suivante :

(en milliers d'euros)	31/07/2024	31/07/2023
Impôts et taxes sur rémunérations	(2 537)	(2 323)
Autres impôts et taxes	(568)	(483)
Impôts et taxes	(3 105)	(2 806)

Note 16 > **Charges de personnel**

Cette rubrique comprend les postes suivants :

(en milliers d'euros)	31/07/2024	31/07/2023
Rémunération du personnel	(70 762)	(47 232)
Charges sociales	(10 603)	(6 274)
Participation des salariés	(2 089)	(1 618)
Charges de personnel	(83 454)	(55 125)

Note 17 > **Reprises et dotations aux amortissements et aux provisions d'exploitation**

Les reprises de provisions et dépréciations d'exploitation se décomposent de la façon suivante :

(en milliers d'euros)	31/07/2024	31/07/2023
Reprise / provisions d'exploitation	45	156
Reprise / provisions d'engagements de retraite		84
Reprise / dépréciations d'actifs circulants	605	96
Reprises / provisions et dépréciations	650	336

Les dotations aux amortissements et aux provisions d'exploitation se décomposent de la façon suivante :

(en milliers d'euros)	31/07/2024	31/07/2023
Dotations aux amortissements incorporels	(389)	(1 122)
Dotations aux amortissements corporels	(1 025)	(830)
Dotations des charges à répartir	(115)	(106)
Dotations aux amortissements	(1 529)	(2 058)
Dépréciations des actifs circulants	(1 277)	(87)
Provisions pour engagements de retraite	(73)	
Provisions d'exploitation	(189)	(13)
Dotations aux provisions	(1 539)	(100)
Dotations aux amortissements et aux provisions	(3 068)	(2 158)

Note 18 > Résultat financier

Ce poste comprend les éléments suivants :

(en milliers d'euros)	31/07/2024	31/07/2023
Produits nets sur cession de VMP	1 849	670
Reprise / dépréciations d'actifs financiers	508	712
Autres produits financiers	(117)	
Produits financiers	2 240	1 382
Charges d'intérêts sur opérations de financement	(2 228)	(1 531)
Dotation / dépréciation d'actifs financiers	(501)	(530)
Autres charges financières	(58)	
Charges financières	(2 787)	(2 061)
Résultat financier	(548)	(680)

Note 19 > Résultat exceptionnel

Ce poste comprend les rubriques suivantes :

(en milliers d'euros)	31/07/2024	31/07/2023
Produits de cession d'immobilisations incorporelles		
Produits de cession d'immobilisations corporelles		1
Produits de cession d'immobilisations financières	692	
Autres produits	(69)	64
Produits exceptionnels	623	65
Valeur nette comptable des immobilisations incorporelles cédées		
Valeur nette comptable des immobilisations corporelles cédées		
Valeur nette comptable des immobilisations financières cédées	(332)	(148)
Autres charges exceptionnelles	(59)	(148)
Charges exceptionnelles	(391)	(297)
Résultat exceptionnel	232	(232)

Note 20 > **Impôt sur le résultat****Décomposition de la charge nette d'impôts**

(en milliers d'euros)	31/07/2024	31/07/2023
Impôt exigibles	(3 953)	(2 468)
Impôt différés	(5)	365
Charge nette d'impôts	(3 958)	(2 104)

Preuve de l'impôt

La différence d'impôts s'explique pour l'exercice par les éléments suivants :

(en milliers d'euros)	31/07/2024	31/07/2023
Résultat avant impôt	16 441	8 139
Impôt théorique attendu	(4 247)	(2 102)
Incidence des retraitements non soumis à l'IS	92	38
Incidence des différences permanentes	(285)	1
Déficit reportable non activé	408	13
Incidence de l'évolution du taux d'IS	74	(54)
Impôt effectivement constaté	(3 958)	(2 104)
Taux d'imposition effectif	24,52%	25,19%

Note 21 > **Passage des résultats sociaux aux résultats consolidés**

Le passage des résultats sociaux aux résultats consolidés s'analyse ainsi :

(en milliers d'euros)	31/07/2024	31/07/2023
TOTAL des résultats sociaux	12 353	6 511
Retraitements		
Provisions réglementées	539	429
Frais d'émission d'emprunt	145	(106)
Cessions internes de titres et marques	592	497
Cessions internes d'immobilisations	(730)	
Cession titres SCI Jammo	(103)	
Plus ou moins value / dilution de la part du Groupe	(235)	(645)
Amort ^o relations clients		(1 100)
Indemnités de fin de carrière	(73)	84
Impôts différés	(5)	365
Résultat de l'ensemble consolidé	12 483	6 035
Résultat - part des minoritaires	5 304	2 647
Résultat net revenant au groupe	7 179	3 389

Note 22 > Engagements hors bilan

Le détail des engagements de garantie est le suivant :

(en milliers d'€uros)	31/07/2024	31/07/2023
ENGAGEMENTS DONNES :		
. Nantissement des titres de la Société et de ses filiales	53 000	38 000
. Nantissement des comptes bancaires de la Société et de ses filiales	29 079	23 416
. Nantissement de comptes titres	814	
ENGAGEMENTS RECUS :		
. Garantie de passif reçu en faveur d'AMELIS / acquisition EQUANIDOMI SERVICES	180	
. Garantie du fonds national emprunt BPI	2 500	
. Garantie de l'état emprunt PPR	5 500	

Instruments dérivés :

Le Groupe a recours à un CAP de taux d'intérêt afin de réduire son exposition aux risques de taux d'intérêt sur sa dette financière. Le tableau, ci-après, présente la juste valeur du CAP de taux d'intérêt ainsi que ses modalités :

(en milliers d'€uros)	31/07/2024	31/07/2023
Valeur de marché de l'instrument dérivé de taux :		
. Actif	102	159

(en milliers d'€uros)	Notionnel initial	Taux d'intérêt fixe contractuel	Notionnel au 31/07/2024	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans
Cap de taux d'intérêt	22 800	1,5%	18 800	18 800		

Actions gratuites :

Un plan d'actions gratuites est en place à l'intention des salariés de la société. Ce plan autorise l'attribution d'actions gratuites ordinaires pouvant aller jusqu'à 1 300 000 actions, ainsi que l'attribution d'actions de préférence (jusqu'à 520 000 actions). Les conditions applicables sont précisées dans les procès-verbaux s'y référant. Au 31 juillet 2024, les actions gratuites attribuées et en cours d'acquisition se décomposent ainsi :

- 886 887 AGAO, soit 886,9 K€ affectés à un compte de réserve indisponible,
- 89 321 ADP R, soit 89,3 K€ affectés à un compte de réserve indisponible.

Note 23 > Effectif

L'effectif du Groupe se répartit comme suit :

	31/07/2024	31/07/2023
Cadres	135	58
Agents de maîtrise et techniciens	166	82
Employés	3 757	1820
TOTAL	4 058	1 960

Note 24 > Informations sur les parties liées

Les opérations entre la société et ses filiales, lesquelles sont des parties liées, ont été éliminées en consolidation et ne sont pas déclarées dans cette note.

Le montant des rémunérations comptabilisées dans les sociétés membres du Groupe pour les dirigeants s'élève à :

- Rémunérations brutes : 156 K€
- Charges sociales : 60 K€
- Avantages en nature : 2 K€

Note 25 > Information sectorielle

Le Groupe a 3 secteurs d'activité prépondérant autour de la garde périscolaire, le soutien scolaire et de prestations de services pour personnes physiques dépendantes. Le détail du chiffre d'affaires en note 12 donne la ventilation de celui-ci.

Note 26 > Evénements postérieurs

La société MOMJI a été absorbée par la société KINOUGARDE par voie de fusion-absorption en date du 1^{er} août 2024.

Note 27 > Honoraires des commissaires aux comptes

Les honoraires des Commissaires aux Comptes et des membres de leur réseau en charge des contrôles des comptes consolidés des sociétés faisant l'objet d'une intégration, affectés en compte de résultat sur la période, se répartissent de la façon suivante :

(en milliers d'euros HT)	Holding	Filiales	TOTAL
Co-commissaires aux comptes	21	166	187
TOTAL	21	166	187

Note 28 > Liste des entités consolidées au 31 juillet 2024

Dénomination sociale	Siège social	RCS	% d'intérêts	Méthode de consolidation
S.A.S. SENEK	38, rue Blomet 75015 PARIS	539694844 - RCS PARIS	TOP	IG
S.A.S. EPIKTET	38, rue Blomet 75015 PARIS	901872366 - RCS PARIS	53,65%	IG
S.A.S. KIETUS	38, rue Blomet 75015 PARIS	977555622 - RCS PARIS	53,65%	IG
S.A.S. KINOUGARDE	38, rue Blomet 75015 PARIS	523371052 - RCS PARIS	53,65%	IG
S.A.S. COMPLETEUDE	38, rue Blomet 75015 PARIS	438937245 - RCS PARIS	53,65%	IG
S.A.S. SFEF	38, rue Blomet 75015 PARIS	380366112 - RCS PARIS	53,65%	IG
S.A.S. MOMJI	38, rue Blomet 75015 PARIS	794583997 - RCS PARIS	53,65%	IG
S.A.S. ADS	62, boulevard Perreire 75017 PARIS	481209500 - RCS PARIS	53,65%	IG
S.A.S. DOMICIL +	424, avenue Eole 66100 PERPIGNAN	494942535 - RCS PERPIGNAN	53,65%	IG
S.A.S. ADF	19, rue du Dome 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT	494803992 - RCS NANTERRE	53,65%	IG
S.A.S. EQUANIDOMI ADMINISTRATIF	16, avenue de la Republique 93110 ROSNY-SOUS-BOIS	803313857 - RCS BOBIGNY	53,65%	IG
S.A.R.L. EQUANIDOMI ASSISTANCE	51 B, avenue du General Leclerc 77330 OZOIR-LA-FERRIERE	850483413 - RCS MELUN	53,65%	IG
S.A.R.L. EQUANIDOMI OZOIR	51 B, avenue du General Leclerc 77330 OZOIR-LA-FERRIERE	804080737 - RCS MELUN	53,65%	IG
S.A.R.L. EQUANIDOMI VINCENNES	9, rue Raymond du Temple 94300 VINCENNES	803795210 - RCS CRETEIL	53,65%	IG
E.U.R.L. EQUANIDOMI PARIS	58, rue Dulong 75017 PARIS	850683731 - RCS PARIS	53,65%	IG
S.A.R.L. EQUANIDOMI ROSNY	16, avenue de la Republique 93110 ROSNY-SOUS-BOIS	803663327 - RCS BOBIGNY	53,65%	IG
S.A.S.U. SIPAD	1, avenue du Champ de Mars 45100 ORLEANS	809567738 - RCS ORLEANS	53,65%	IG

IG : Intégration globale

IP : Intégration proportionnelle

MEE : Mise en équivalence

CABINET JEAN PIERRE DAIRE
51 Boulevard de Valmy
59650 Villeneuve d'Ascq

GS AUDIT
ZI du Champ de l'Abbesse
59600 Maubeuge

GROUPE SENEK
RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS
Exercice clos le 31 JUILLET 2024

À l'Assemblée Générale

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société SENEK relatifs à l'exercice clos le 31 JUILLET 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01 août 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

« En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément. »

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Président.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

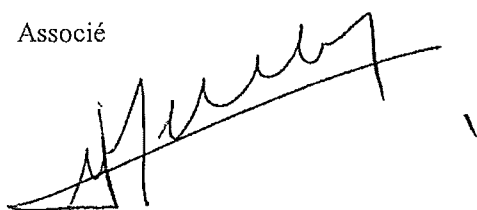
Les Commissaires aux comptes

Le 10 Janvier 2025

Cabinet d'expertise et de commissariat Jean Pierre Daire
51 boulevard de Valmy
59650 Villeneuve D'Ascq

Arnaud HERBECQ

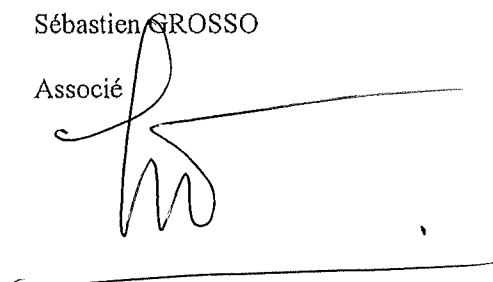
Associé



GS Audit
ZI du Champ de l'Abbesse
59600 Maubeuge

Sébastien GROSSO

Associé



SENEK
Société par actions simplifiée
au capital de 43 000 €
Siège social : 38, rue Blomet
75015 PARIS
539 694 844 RCS PARIS

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE DU 28 JANVIER 2025**

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-huit janvier, à neuf heures trente, l'assemblée générale s'est déroulée au siège social sur convocation du président, par lettre simple adressée le quatorze janvier deux mille vingt-cinq.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque participant à l'assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel que comme mandataire.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par le président, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent plus du quart des actions ayant droit de vote.

En conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Monsieur Hervé LECAT préside la séance en sa qualité de président de la société.

Les Cabinets d'expertise et de commissariat aux comptes régulièrement convoqués, le cabinet Jean-Pierre DAIRE et le cabinet GS AUDIT, sont absents et excusés.

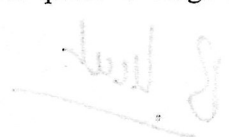
Le président met à la disposition des associés :

- un exemplaire de la lettre de convocation des associés ;
- la copie de la lettre de convocation adressée aux commissaires aux comptes ;
- les statuts de la société ;
- la feuille de présence à l'assemblée ;
- le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 juillet 2024 ;
- le bilan et le compte de résultat consolidés l'exercice clos le 31 juillet 2024 ;
- le rapport du Président ;
- le tableau des résultats financiers des cinq derniers exercices ;
- le rapport des commissaires aux comptes ;
- le texte des résolutions proposées à l'assemblée.

Puis le Président déclare que l'inventaire, les comptes annuels, le rapport de gestion du Président, le rapport des commissaires aux comptes, le texte des résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par les statuts, ont, conformément auxdits statuts, été à la disposition des associés au siège social huit jours avant la réunion de l'assemblée.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion du Président ;
- Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 juillet 2024 ;
- Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce ; approbation de ces conventions ;
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 juillet 2024 et quitus à l'organe de direction ;
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 juillet 2024 et quitus à l'organe de direction ;
- Affectation du résultat ;
- Réserve légale ;
- Questions diverses.



Le Président donne lecture du rapport de gestion du Président et du rapport des commissaires aux comptes. Puis, le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant plus la parole, le président met successivement aux voix les résolutions suivantes inscrites à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du président et du rapport des commissaires aux comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 juillet 2024 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports. En conséquence, elle donne au président quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 juillet 2024, approuve ces comptes consolidés tels qu'ils ont été présentés. En conséquence, elle donne au président quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 673 666,74 € de la façon suivante :

- Autres réserves : 673 666,74 €

L'assemblée prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois précédents exercices.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes, sur les conventions relevant de l'article L. 227-10 du Code de commerce, approuve les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour accomplir toutes formalités qui seront nécessaires.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'associé présent ou représenté et le président.

L'associé



Le président

